ARTICLE DE LA BASE DE CONNAISSANCES

Sources de contenu des politiques : documents, pages SharePoint et URL externes

2026 © Vitextra SIA. Tous droits réservés.

Clause d'exclusion de responsabilité

Aux fins du présent Avis de non-responsabilité :

- La **Société** (désignée par « la Société », « Nous » ou « Notre » dans le présent Avis de non-responsabilité) désigne Vitextra SIA, Matīsa iela 61-25, Rīga, LV-1009, Latvia.
- Le **Document** désigne l'article de la base de connaissances.
- **Vous** désigne la personne physique qui accède au Document, ou la société ou autre entité juridique pour le compte de laquelle cette personne accède au Document ou l'utilise, selon le cas.
- Le **Site web** désigne Vitextra, accessible à l'adresse https://vitextra.com

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le Document sont fournies à titre purement informatif et général.

La Société décline toute responsabilité quant aux erreurs ou omissions dans le contenu du Document.

En aucun cas la Société ne pourra être tenue responsable de dommages spéciaux, directs, indirects, consécutifs ou accessoires, ni de quelque dommage que ce soit, que ce soit dans le cadre d'une action contractuelle, d'une action en négligence ou d'une autre action délictuelle, résultant de l'utilisation du contenu du Document ou en lien avec celle-ci. La Société se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier le contenu du Document à tout moment et sans préavis.

Avis de non-responsabilité relatif aux erreurs et omissions

Les informations fournies dans le Document sont destinées uniquement à une orientation générale sur des sujets d'intérêt. Par conséquent, des erreurs peuvent survenir, même si la Société prend toutes les précautions pour que le contenu du Document soit à jour et exact. En outre, compte tenu de l'évolution des lois, règles et réglementations, les informations contenues dans le Document peuvent comporter des retards, des omissions ou des inexactitudes.

La Société n'est responsable ni des erreurs ou omissions, ni des résultats obtenus par l'utilisation de ces informations.

Avis de non-responsabilité relatif à l'usage équitable

La Société peut utiliser des contenus protégés par le droit d'auteur que le titulaire des droits n'a pas expressément autorisés. La Société met ces contenus à disposition à des fins de critique, de commentaire, de reportage d'actualité, d'enseignement, d'étude ou de recherche.

La Société estime que cela constitue un « usage équitable » (« fair use ») de ces contenus protégés par le droit d'auteur, au sens de la Section 107 de la loi américaine sur le droit d'auteur (United States Copyright Act).

Si Vous souhaitez utiliser des contenus protégés par le droit d'auteur issus du Document pour Vos propres besoins, au-delà de l'usage équitable, Vous devez obtenir l'autorisation du titulaire des droits d'auteur.

Avis de non-responsabilité « Utilisation à Vos propres risques »

Toutes les informations du Document sont fournies « en l'état », sans garantie d'exhaustivité, d'exactitude, d'actualité ni des résultats obtenus par l'utilisation de ces informations, et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de performance, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier.

La Société ne sera responsable ni envers Vous ni envers quiconque de toute décision prise ou de toute action entreprise sur la base des informations fournies dans le Document, ni de tout dommage consécutif, spécial ou similaire, même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Nous contacter

Si Vous avez des questions concernant le présent Avis de non-responsabilité, Vous pouvez Nous contacter par e-mail : support@vitextra.com.

Table des matières

Comparer les types de sources pris en charge 4

Configurer la source 4

Comprendre l'accès et les preuves de version 5

Choisir des conditions de lecture adaptées 5

Choisir une source selon les preuves nécessaires 6

Tester une source avant d’engager une campagne 6

Vérifier et maintenir la source 7

Une fiche de politique pointe vers un contenu ; elle ne remplace pas le document ou le site où celui-ci est maintenu. Choisissez le type de source adapté au contenu et aux preuves à conserver. Ce choix influe sur l'aperçu, la publication et ce qui pourra ensuite être examiné comme version enregistrée.

Comparer les types de sources pris en charge

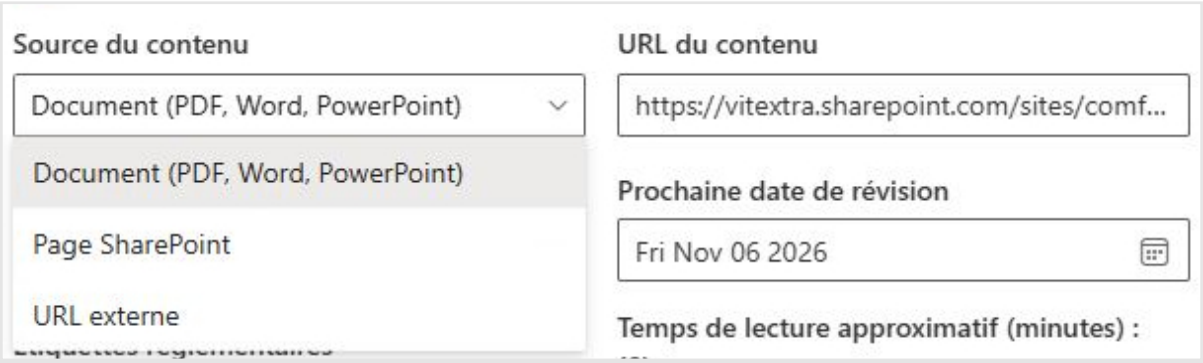
Source	Comportement du lecteur	Comportement de publication
Document	Les PDF utilisent un cadre de navigateur ; les extensions Office prises en charge utilisent une URL de visualisation Office ; les autres fichiers utilisent leur URL source.	Un fichier de même origine peut être haché et copié dans la bibliothèque de versions.
Page SharePoint	Le contenu du canevas est rendu directement lorsqu'il peut être lu ; sinon, la source s'ouvre via le chemin de visualisation disponible.	Le fichier source peut être haché, mais aucun instantané équivalent de tout le contenu de la page n'est créé.
URL externe	La destination est intégrée ou ouverte séparément, selon ses propres règles d'accès et d'encadrement.	Aucune empreinte ni aucun instantané complet du contenu n'est créé.

Le lecteur gère les extensions PDF, Word, PowerPoint et Excel, mais une extension prise en charge ne garantit pas que tout fichier ou toute URL de partage aura un aperçu correct. Les autorisations de la source, l'URL réelle du fichier et le comportement de la destination restent importants.

Configurer la source

1 Ouvrez la politique dans Policy Manager et sélectionnez **Modifier**, ou créez une nouvelle fiche.
2 Sélectionnez **Source du contenu** et saisissez **URL du contenu**. Préférez une URL de contenu directe et stable à un lien de partage temporaire.
3 Vérifiez l'URL dans un onglet de navigateur séparé avec le compte d'employé prévu.

4 Enregistrez la fiche, publiez une version pilote et ouvrez une attribution pilote dans Policy Reader.
5 Vérifiez l'aperçu, le lien d'ouverture séparée et les conditions de lecture avant de lancer une campagne élargie.



Sélection de la source d'une fiche de politique

Comprendre l'accès et les preuves de version

Le champ URL n'accorde aucune autorisation de fichier, de page ou de site. Un employé peut accéder au hub de politiques sans pouvoir lire la source. Testez les deux accès indépendamment.

Pour les instantanés documentaires, l'implémentation vérifie que l'URL source a la même origine que le hub, puis lit et copie le fichier. Le contenu d'une autre origine n'est pas importé automatiquement comme document protégé. Les versions de pages et de sources externes utilisent des fichiers de métadonnées dans la bibliothèque ; ne les confondez pas avec des copies archivées du contenu complet.

Avertissement

Policy Reader affiche actuellement la source configurée de la politique. Il ne remplace pas automatiquement celle-ci par l'instantané enregistré lorsqu'une ancienne attribution est ouverte. Si le contenu historique exact est important, examinez l'instantané explicite et vérifiez que le contenu présenté pour confirmation correspond à la version prévue.

Choisir des conditions de lecture adaptées

Le contenu de page rendu directement permet au lecteur d'observer sa propre zone de défilement. Un document encadré ou un site externe ne fournit pas la même preuve de défilement. L'implémentation peut satisfaire cette condition pour les contenus hors page après ouverture et attente d'au moins 30 secondes, ou du minimum configuré

s'il est plus long. Ajustez vos attentes : une liste de conditions satisfaite ne prouve pas la compréhension.

Choisir une source selon les preuves nécessaires

Si la politique existe déjà comme document maintenu et qu'un fichier conservé importe, une source documentaire prise en charge partageant l'origine du hub est le chemin le plus clair vers un instantané. Vérifiez le fichier copié et l'accès de l'employé à l'original. Un instantané facilite l'examen ultérieur mais ne remplace pas automatiquement la source affichée à chaque session du lecteur.

Une page SharePoint peut offrir une lecture intégrée et un défilement mesurable dans le conteneur propre au lecteur. Choisissez-la pour cette expérience après vérification du contenu réel. Ne supposez pas que la publication archive une page rendue équivalente avec toutes ses dépendances. Une URL externe convient pour pointer vers du contenu maintenu ailleurs, mais la destination contrôle l'accès et l'intégration et le produit ne conserve pas d'instantané complet.

Ce sont des choix de gestion du contenu autant que d'affichage. Déterminez qui peut actualiser la source et comment le propriétaire publiera la révision correspondante. Une source modifiée indépendamment sans décision de publication peut faire diverger le libellé de version et le contenu visible.

Tester une source avant d'engager une campagne

Test	Élément à examiner
Accès direct de l'employé	Le compte prévu peut lire l'URL hors du composant WebPart.
Affichage intégré	Le fichier ou la page réel s'affiche, ou une ouverture séparée utilisable existe.
Conditions de lecture	Les exigences fonctionnent pour ce type et ne laissent pas une tâche bloquée inexpliquée.
Preuves publiées	L'historique contient l'empreinte ou le fichier conservé attendu pour le type choisi.
Maintenance ultérieure	Le propriétaire sait où modifier le contenu actuel et comment publier les

Test	Élément à examiner
	révisions.

Si la source est déplacée après lancement, examinez les attributions existantes avant de remplacer l'URL. Modifier la fiche peut changer leur affichage après rechargement. Préservez les anciennes informations de version et vérifiez le nouveau lien comme employé. Une URL de remplacement fonctionnelle résout l'accès mais n'établit pas à elle seule que les anciennes confirmations concernent le même contenu.

Vérifier et maintenir la source

Après avoir déplacé, renommé ou remplacé le contenu, rouvrez un lecteur pilote et examinez l'historique des publications. Une modification de source ne devient une nouvelle version publiée qu'après l'opération de publication. Consultez KB10514. Publier une nouvelle version d'une politique et demander une nouvelle confirmation pour les nouvelles versions et KB10519. Que faire lorsque le contenu d'une politique change sans nouvelle version pour les avertissements de modification de source. En cas d'échec de l'aperçu, conservez l'erreur et l'URL pour l'administrateur plutôt que de changer le type de source uniquement pour masquer l'avertissement.